

DEPUIS 1938



# BULLETIN D'INFORMATION

*Édition du 15 décembre 2002*

## CRÉER UNE ENTREPRISE AVEC UN EURO... DU MYTHE A LA REALITE

Au rang des projets du gouvernement figure le louable désir d'alléger les contraintes imposées aux entreprises en création. Effet d'annonce garanti avec la réduction à un euro du capital social minimal – pour autant qu'une telle mesure soit compatible avec les directives européennes en vigueur, ce qui reste à vérifier ! Au delà de son apparence première assez démagogique, cette évolution présenterait l'intérêt de renvoyer, dès ses premiers pas, le chef d'entreprise à la question cruciale de la détermination du niveau adéquat de ses fonds propres.

En la matière, les repères de base sont apparemment simples, mais leur mise en perspective est affaire de finesse et de personnalité. Rappelons les brièvement. Les fonds propres déterminent notamment la capacité d'endettement de l'entreprise, la dette financière externe ne devant usuellement pas les excéder. La somme des deux constitue les capitaux permanents qui devraient normalement financer l'actif immobilisé. L'excédent éventuel constitue le fonds de roulement. Sa comparaison avec le besoin en fonds de roulement, déterminé en fonction des paramètres propres à l'entreprise, est prédictive de la viabilité du projet... toutes considérations juridiques mises à part !

Pascal MARTIN-RETORD

### Optimiser sa taxe professionnelle

Avec la sortie des salaires de la base de la taxe professionnelle, cette dernière n'est plus assise que sur la valeur locative des locaux occupés (contrainte subie) et, dans le cas général, la valeur d'origine des investissements (variable gérable). Dans ces conditions, il est important de s'assurer, au moins une fois l'an, que ne figurent plus au bilan de l'entreprise des biens taxables devenus inutiles. Si tel est le cas, il faut s'en séparer. Mais attention : un matériel hors service mais encore dans l'entreprise doit demeurer au bilan. Pour éviter la taxe, la mise au rebut doit être effective et démontrée (facture de cession, constat de destruction,...).

### Plan de financement

Obligatoire pour les organisations les plus importantes, exigé par les établissements de crédit à l'appui de demande de financement, ce document est également fort utile pour le régime de croisière : c'est le compas du marin !

Usuellement établi à titre prévisionnel, sur une durée de 3 à 5 ans, il constitue l'instrument de décision de la politique financière à moyen terme. Faut-il privilégier désendettement ? Capitalisation des résultats ? Croissance externe ? Distribution de dividendes ? Adossement financier ? Le plan de financement apporte non la réponse, mais des éléments de réponse essentiels.

### Bureau de MOUTIERS

Dans le courant du mois de janvier le bureau de MOUTIERS fera l'objet de travaux de rafraîchissement.

A partir de février, ce bureau devrait également accueillir, à temps partiel, deux avocats albertvillois qui souhaitent renforcer leur présence en Tarentaise.

**Comme chaque année, notre bureau de CHAMBERY sera fermé entre Noël et le Jour de l'an.**

**Merci de votre compréhension...**

**... et meilleurs vœux pour 2003 !**

3 bis - 5, boulevard Gambetta  
73000 CHAMBERY  
tel 04 79 62 26 73  
fax 04 79 96 99 37

Immeuble La Vanoise  
Avenue du 8 mai 1945  
73600 MOUTIERS  
tel 04 79 24 50 84

55, boulevard Saint-Marcel  
75013 PARIS  
e-mail : gmrpmr@aol.com

Les Glaciers  
73150 VAL D'ISERE  
tel 04 79 06 09 85  
fax 04 79 06 15 93